



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER SEINE

Réunion du 12 novembre 2024

Présent-es :

Equipe d'animation : Michèle HUMBERT (coprésidente) ; Florence MATHIEU (coprésidente) ; Claire POURSIN.

Carla ARIGO-FOUQUET ; Philippe BON ; Myriem CHAMI ; Paule CHAMPETIER DE RIBES ; Jean-Michel DAUBOURG ; Christophe DE SAINT PIERRE ; Evelyne DENYS ; Laetitia DIVOL ; Laurence DUFLOS ; Claire-Aude ELMER ; Guy GIRARD ; Colin GOUTTE ; Danièle GRIMAUD ; Chantal LINKS ; Philippe LOIRET ; Chantal LOUBARESSE ; Alain MENDIBURU ; Carole MICHELON ; Patrice MIGAULT ; Association MIJE (Julien PUJO) ; Denis MORTIER ; Pierre MORTIER ; Florence PIZZORNI ; Karel SIRJACQ ;

Présent.es distanciel : Odile BERARDO (équipe d'animation) ; Muriel SCHEUER.

Excusé-es : Garance CLOS ; Jean-François DUBUISSON ; Frédéric GONNAUD ; Cécile HOUCHOIS ; Muriel LAURENT ; Stéphane MINODIER ; Sylvie RIMSKY (équipe d'animation) ; Marie-Bénédicte SASSI ; Syndicat des Bistrotiers (Romain VIDAL)

Invitée : Iris RING, Habitante de l'île Saint Louis, Ingénieure Architecte, Certification CNAM en Innovation de rupture.

Auditeur : Raoul MONTEL

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, vice-Président de la 7e commission du Conseil de Paris ; Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

Ordre du jour proposé par l'équipe d'animation du Conseil de quartier Seine :

- 18h30 : Accueil/introduction
- 18h35 : Partie 1 : Budgets (Conseil de quartier et Budget Participatif)
 - Point d'étape par la coordination
 - Présentation des projets des conseillers
 - Discussion globale
 - Vote
- 19h30 : Partie 2 : Pollutions
 - Discussion
 - Vote

- 20h15 : Intervention de Boris Jamet-Fournier, élu référent - réponse aux questions
- 20h30 : Questions diverses et vote

Proposition des projets par les conseillers :

Les conseillers votent, pour le budget 2024, les projets prioritaires suivants :

- L'achat d'une boîte à livre à installer à l'entrée du Quartier Jeune pour un budget de **1806€**

Les conseillers votent également la question suivante : **le Conseil de quartier demande s'il est possible de financer cet achat sur le budget de fonctionnement 2024 restant ?**

En fonction de la réponse de la Mairie, le projet sera reporté sur le budget d'investissement de 2025.

- L'achat et l'installation de poubelles (modules) de déchet alimentaire dans les parcs et jardin du secteur Seine pour un budget d'investissement de **8 264€**.

Les conseillers votent pour la proposition de projet d'investissement suivant :

- Réaménagement du square Albert Schweitzer en y installant des jeux pour enfants et/ ou un parc à boule. Le Conseil de quartier demande un arbitrage au Maire. Le Un budget sera au vote en 2025.

Un conseiller propose le projet d'achat d'un amplificateur de son pour les plénières. Le projet sera remis au vote en 2025 une fois le modèle choisi avec devis.

La coordination n'a pas pu réaliser un point d'étape sur les projets en cours de réalisation car le distanciel a rencontré des problèmes-techniques pendant la séance.

Présentation du dispositif Budget Participatif par la coprésidence :

Le Budget Participatif permet aux habitants de proposer des projets pour la Ville. Les projets recevables doivent respecter quatre critères : être déposé par un Parisien.ne âgé de 7 ans minimum, relever de l'intérêt général, entrer dans le champ de compétence de la Ville de Paris, constituer une dépense d'investissement. Après une phase d'étude technique des idées citoyennes par les services de la Ville pour vérifier leur faisabilité et une commission d'examen pour décider de la forme du bulletin de vote, ces projets sont soumis au vote (pendant 3 semaines en septembre) et les projets lauréats sont ensuite réalisés par les services.

La coprésidence informe que le projet "restauration de la fontaine Charlemagne est lauréate cette année.

Les conseillers sont invités à consulter la page suivante pour en savoir plus sur les lauréats de l'édition 2024 de Paris Centre :

<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/budget-participatif-2024-les-projets-laureats-de-paris-centre-28934>

De nouveaux projets peuvent être déposés en janvier 2025

Les conseillers peuvent également consulter le mode d'emploi du dispositif à la page suivante :

https://decider.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page_id=10

Partage de réflexion et discussion sur la thématique pollutions :

La coprésidence invite, Iris RING, à présenter son début de projet sur la gestion des nuisances sonores à l'échelle d'un quartier réalisé dans le cadre d'une formation avec le Cnam.

Elle montre un graphique (voir en annexe) représentant un état des lieux du patrimoine sonore, des indicateurs de bruit, des acteurs intervenants et des dispositifs afin de réduire les nuisances pouvant être adaptés à Paris Centre et particulièrement au secteur Seine.

Elle démontre comment gérer les espaces de manière dynamique en définissant des engagements de limites sonores pour **tous les acteurs du quartier**, de mettre en place un système d'avertissement dans ces lieux et dans des zones spécifiques. Indiquer les zones surveillées par les autorités, identifier un lieu/des lieux réglementés "défouloirs" par quartier. Les conseillers sont invités à consulter les extraits de son travail présenté en séance en annexe pour en savoir plus sur l'enjeu, l'objectif et les propositions.

Les conseillers présents saluent et applaudissent la présentation faite par Iris RING.

8 conseillers proposent de continuer à travailler avec Iris RING sur son projet. Une réunion de travail en présentiel sera proposée dans les prochains mois.

Une conseillère est invitée par la coprésidence à présenter son travail effectué en binôme avec une autre conseillère absente de la séance. Elle explique qu'il est consultable sur demande.

Faute de présentation, aucun débat n'a lieu.

La coprésidence invite les conseillers à prendre la parole. Ils partagent leurs propositions :

- De brider le niveau sonore des événements dans l'espace public ;
- Afin de sensibiliser les usagers, demander à la Police de prendre des mesures pour limiter le nombre de décibel à 52w, à partir d'une certaine heure ;
- De reprendre une Cartographie du paysage sonore spécifiquement dans le quartier seine (zone par zone) pour identifier les possibles interventions à réaliser.

Suite au tour de table, De nombreux échanges ont eu lieu sur les nouveaux usages sonores dans l'espace public, les sources et la gestion de la pollution sonore. A savoir la multiplication d'amplificateurs et de déambulations sonores par les nouvelles pratiques de sport coachées en extérieur (surtout en soirée), des guides touristiques ayant des amplificateurs de son, et les bateaux sur la Seine (commentaires ou musiques amplifiées).

Aucun vote n'a eu lieu à ce stade.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :

La coprésidente a demandé qu'en est-il de l'instruction de l'autre partie du projet lauréat du budget participatif à savoir la restauration des bancs historiques ? Elle a précisé que le projet lauréat est un regroupement de plusieurs idées citoyennes dont l'une était la rénovation des bancs historiques.

La partie restauration du projet est toujours en cours d'instruction. Dans un premier temps, les services ont travaillé sur les études préalables à la pose de bancs et leurs installations. La partie restauration des bancs sera lancée dans un second temps.

Suite à la réponse aux signalements des poubelles manquantes dans la rue Saint-Louis-en-l'île (au niveau du croisement avec la rue des Deux-Ponts côté boutique Bertillon) et au 38 rue St-Paul, les conseillers ont rapporté que les usagers de promeneurs de chiens avaient besoin de jeter les crottes de chiens dans une poubelle. Ils ont posé la question suivante : Comment la Mairie de Paris Centre peut-elle répondre à cette demande ?

En matière de gestion des déchets des usagers dans l'espace public, il est de la responsabilité des promeneurs de chiens d'avoir des sacs à déjections sur eux. L'objectif est que chaque personne prenne conscience de son rôle et dépose les crottes de chiens dans les poubelles de rue disponibles dans le secteur, ou dans leur propre local poubelle chez eux.

Selon l'application de la nouvelle doctrine propreté de la Ville et dans la logique des désencombrements de l'espace public, il n'y aura pas d'ajouts de poubelles corbeille. La Ville va déployer dans l'espace public des bacs de tri en complément des trilib. Les poubelles corbeilles resteront mais certaines ont vocation à disparaître.

Le Conseil de quartier a signalé qu'il manquait des possibilités de tri sélectif, petit format dans le secteur Seine notamment St Paul et les quais bas parcs Rives de Seine. Il a précisé que ce service bénéficie également aux nombreux touristes présents dans ce secteur.

La Ville travaille actuellement sur ce sujet important. Elle est consciente des besoins en matière de tri, et elle ne manquera pas de revenir vers les Conseils de quartier pour les tenir informés du calendrier de déploiement des nouveaux abris bacs de tri, qui seront similaires à ceux déjà présents dans les parcs et jardins.

Suite à la réponse, au signalement concernant les cartes de menus gênant la circulation des piétons au niveau du terre-plein St Paul, le Conseil de quartier a précisé que ces cartes de menu, appelés tréteaux font partie du RET et que ce signalement était toujours d'actualité.

Boris JAMET-FOURNIER s'est proposé de prendre attache auprès de la Police Municipale pour demander une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des commerçants.

La Mairie de Paris Centre a demandé aux médiateurs de la division de la Police Municipale de Paris Centre de prendre l'attache des commerçants dans les prochaines semaines pour une campagne de sensibilisation. Par ailleurs, la Mairie maintient les contrôles sur ce secteur

Le Conseil de quartier a souhaité être informé de l'avancement du projet de réaménagement des abords de Notre Dame ?-Est-il toujours prévu d'y installer une étendue d'eau ?

Les membres du Conseil de Quartier Seine ont été conviés à la réunion publique de présentation de l'aménagement des abords de Notre Dame qui se tiendra le 27 novembre à 18h30 la Mairie de Paris Centre. Le courriel d'invitation évoque et confirme la création d'une lame d'eau pour rafraichir le parvis.

Des informations sur le projet sont également disponibles au lien suivant : <https://www.paris.fr/pages/les-abords-de-notre-dame-vont-faire-peau-neuve-17332>

Suite à la réponse, concernant le signalement d'une multiplication de campement au sein du secteur, un conseiller a demandé s'il est possible que certains bâtiments publics puissent accueillir les personnes à la rue une fois que les services usagers ont fermés ? Il a cité l'exemple d'une famille à la rue présente dès 17h sur le parvis de l'Hôtel de ville.

C'est déjà le cas, en réponse au vœu déposé l'an dernier par la majorité municipale lors d'un Conseil de Secteur, les services de la Ville de Paris recherchent activement des espaces disponibles et détenus par la municipalité et susceptibles d'être transformés en solutions d'hébergements d'urgence. D'ailleurs, des loges d'écoles et une salle de la Mairie de Paris Centre avaient notamment permis d'héberger plusieurs familles durant l'hiver.

Dans le cadre du plan grand froid, la Ville de Paris a la possibilité d'ouvrir des équipements municipaux tels que des gymnases pour proposer des hébergements d'urgence temporaire.

A titre d'information, la recherche d'hébergements d'urgence relève de la compétence de l'État. Cependant, la Ville de Paris poursuit activement ses efforts pour accompagner socialement les personnes en situation de rue. La Mairie de Paris Centre travaille en collaboration avec diverses associations pour améliorer la situation des personnes sans-abri et leur offrir un soutien adapté.

Une conseillère avait signalé au représentant de la Police Municipale de la vitesse excessive des vélos traversant le Jardin Nelson Mandela malgré la signalisation indiquant « vélo pied à terre » lors du Conseil de quartier de juin. Elle a rapporté que ce signalement était toujours d'actualité.

La Mairie de Paris Centre a bien conscience de la situation concernant la vitesse des vélos dans le Jardin Nelson Mandela et de l'importance de respecter la signalisation « vélo pied à terre ». Cependant, en raison des effectifs limités de sa division, elle n'est pas en mesure de maintenir une programmation continue sur ce site, des passages de la Police Municipale sont régulièrement programmés. Cela dit, la Mairie de Paris Centre tient à assurer le Conseil de quartier qu'elle continue à déployer ses efforts pour améliorer la sécurité et la convivialité de cet espace.

Un membre du Conseil a rapporté la présence d'une grue à l'angle place de l'école de la rue Arbre Sec et la rue des prêtres St-Germain L'Auxerrois gênant le passage des piétons.

Les travaux sur Arbre-Sec sont liés à l'hôtel du Cheval Blanc. Les opérations de grutage ne durent en généralement que quelques heures, ce chantier est depuis terminé.

Un membre du Conseil a signalé une insécurité dans les voies de passage rue Fourcy entre les sorties de l'école, le flux des cyclistes et les résidents.

Plusieurs conseillers ont également rapporté des problèmes de sécurité (conseillers renversés par des vélos qui prennent la fuite) suite aux nombreuses incivilités des vélos sur les quais Henri IV. Le Conseil de quartier pose la question suivante : Est-ce que la Mairie de Paris Centre peut-elle renforcer ses contrôles ?

La Mairie de Paris Centre est consciente des préoccupations concernant la sécurité dans les voies de passage rue Fourcy ainsi que sur le quai Henri IV, où le flux des cyclistes peut créer des situations délicates pour les résidents et les usagers. Pour y remédier, elle va renforcer les opérations de contrôle des cyclistes dans cette zone. Cela lui permettra non seulement de sensibiliser les usagers à l'importance de la sécurité routière, mais aussi d'améliorer la cohabitation entre les différents usagers de la route.

Questions rapportées à la Mairie de Paris Centre pendant la lecture des réponses par l'élu référent :

1. Suite à la réponse concernant l'instruction de l'opération de la restauration des bancs historiques issu du projet Remplacer et rénover les bancs de Paris Centre, lauréat du Budget Participatif 2022, la coprésidente, porteuse de cette partie du projet, demande un rendez-vous de point d'étape avec l'équipe projet ou le référent du Budget Participatif de la direction Ville concernée ?
2. Suite à la réponse au signalement concernant le manque de possibilités de tri sélectif, petit format dans le secteur Seine notamment St-Paul et les quais bas "parc rives de seine, un membre de l'équipe d'animation demande qu'en est-il des poubelles de rue dans les zones des quartiers très touristiques, des rues très passantes et des rues regroupant beaucoup d'offres de restauration à emporter versus la nouvelle doctrine de la ville de désencombrer l'espace public ?

Signalements rapportés pendant la lecture des réponses aux questions par l'élu référent :

3. Suite à la réponse au signalement concernant la présence d'une grue à l'angle place de l'école Arbre Sec et la rue prêtres St-Germain L'Auxerrois gênant le passage des piétons, une conseillère précise que la grue est toujours présente. Plusieurs conseillers affirment que cette installation est également utilisée, plusieurs fois par an pendant plusieurs jours, pour l'évènementiel de l'hôtel Cheval Blanc.

Nouvelles questions rapportées en fin de séance, à la Mairie de Paris Centre :

4. Suite au vote de l'installation d'une boîte à livre au niveau des barrières de l'entrée du Quartier Jeunes, le Conseil de quartier demande s'il est possible de financer cet achat sur le budget de fonctionnement restant ?
5. La Mairie de Paris Centre serait-elle favorable au réaménagement du Square Albert Schweitzer en y installant des jeux pour enfants et/ou un parc à boule ?

6. Suite à la discussion menée sur la thématique Pollution, un membre du Conseil de quartier propose à la Mairie de Paris Centre de mettre en place une porte d'entrée (une mise en relation) entre les conseillers, les habitants et le service à la Ville traitant la thématique pollution sonore ?
7. Des conseillers s'interrogent également sur quels sont les acteurs et services de la Ville en charge de suivre, surveiller, auditer les nuisances sonores quotidiennes et des évènements ponctuels ou annuels ? Qui intervient quand la limite sonore est dépassée ?

Nouveaux signalements rapportés lors de la séance, à la Mairie de Paris Centre :

8. Une conseillère informe la Mairie de Paris Centre sur le départ d'un feu au niveau des prises mise à disposition pour le Marché Place Baudoyer. Elle suggère qu'une sensibilisation à la bonne pratique de ces prises soit réalisée afin d'éviter un autre incident.
9. Suite à la discussion menée sur la thématique Pollution, plusieurs nuisances sonores sont rapportées par les conseillers :
 - Au niveau des quais bas parc rives de seine entre le pont d'Arcole et le pont de Sully, où sont organisées des fêtes tout au long de l'année. Cette nuisance est davantage amplifiée à partir du mois de mai-juin.
 - La multiplication d'amplificateurs sonores et de déambulations sonores par les nouvelles pratiques de sport coachées en extérieur (surtout en soirée), des guides touristiques ayant des amplificateurs de son, bateaux sur la Seine (commentaires ou musique amplifiée) à des horaires non réglementaires et dépassant les décibels maximums autorisés en journée.

Lien utile :

- [Réaliser des signalements dans l'espace public via DansMaRue ou via un formulaire en ligne](#)

Annexe :

Intervention d'Iris RING :



© Iris RING

Enjeu

Convivialité et vie bourdonnante de la rue conservées tout en **respectant** l'espace commun avec une limite sonore de nuit (<55dB) et en **conformité** des normes en vigueur.

Objectif

L'**objectif** du projet est de ne pas rester désorienté face à une nuisance mais de mener une analyse adéquate de manière à mettre en place l'action la plus judicieuse que ce soit en alertant/avertissant, en mobilisant, en apaisant, en informant, en mesurant, en gérant en temps réel,...



© Iris RING

Fonctionnalités

- Fonctionnalités de gestion de l'espace dynamique et de la tranquillité publique (**Gérer en temps réel**)
 - Gérer les espaces de manière dynamique : Définir engagements des bars, restaurants, boîtes de nuit en termes de limites sonores, plages horaires / Réduire la stagnation piétonne de nuit avec des signalétiques/systèmes adaptés si les nuisances sont avérées (**CurbMngt bruit**)
 - Indiquer les zones spécifiques avec des conditions spécifiques (**Placemaking**)
 - Indiquer des zones à fort niveau de nuisance sonore surveillées par les autorités et acteurs du bruit
 - Utiliser les systèmes disponibles (sonomètre, hauts parleurs,...) pour des annonces de sécurité
 - Aider les lanceurs d'alerte à comprendre la situation (IA/ChatGPT....) et à mieux formaliser l'observation et si un risque ou un trouble est associé
 - Utiliser les moyens disponibles (hauts parleurs) en cas de troubles à l'ordre public et de conflit (si le son émis par les péniches est supérieur à la norme dans certains immeubles avoisinants)
 - Réinvestir la mélodie d'un quartier, les artisans dans les cours. Est elle un **patrimoine auditif**?

© Iris RING